

24

UNE SAISON  
PHOTO  
À TOULOUSE



RÉSIDENCE 1+2  
FACTORY #15



## APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE DE CRÉATION  
« ESPACE(S) ET SPORT, LE CORPS À L'ÉPREUVE »

### CALENDRIER 2024

DATE LIMITE DE DÉPÔT	SAM. 13 AVRIL – 19H
ANNONCE DU·DE LA LAURÉAT·E	LUN. 22 AVRIL
RÉSIDENCE DE CRÉATION	13 MAI > 30 JUIN
EXPOSITION	19 JUILLET > FIN DÉC.



## > RÉSIDENCE FACTORY #15 DU 13 MAI AU 30 JUIN 2024 À TOULOUSE

Depuis fin 2015, la Résidence 1+2 est un festival de résidences de création associant la photographie et les sciences, ancré à Toulouse et en Occitanie, à vocation européenne. La Résidence 1+2 se construit autour de plusieurs formats concomitants de résidences dont le 1+2 Factory, un programme de résidences en institutions, musées et collections.

La Résidence 1+2 Factory #15 est mise en place à la Cité de l'espace sur la thématique « Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve » du 13 mai au 30 juin 2024, selon plusieurs séquences de création, suivie d'une exposition de restitution *in situ* à partir du 19 juillet 2024 et jusqu'à fin décembre.

L'appel à candidatures a pour finalité la sélection d'un·e photographe qui propose un regard d'auteur·e contemporain, toutes esthétiques confondues, sur la thématique « Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve ». L'espace s'entend dans ses différentes acceptions : univers, cosmos, milieu, distance, surface d'une étendue, laps de temps. Le mot sport peut lui aussi être abordé sous différents aspects : activité physique, effort, engagement corporel et mental, jeu amateur, compétition.

Le·la futur·e lauréat·e sera sélectionné·e sur la qualité de ses travaux précédents mais surtout sur la pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet en adéquation avec la thématique.

## > LE SPORT MIS À L'HONNEUR À LA CITÉ DE L'ESPACE

À l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Cité de l'espace fait dialoguer tout au long de l'année des membres des deux communautés spatiale et sportive avec des rencontres régulières sur des thèmes communs : le corps à l'épreuve, un mental d'acier, l'esprit d'équipe.

Un grand événement sera organisé le 26 mai autour du nouvel équipement de la Cité de l'espace « LuneXplorer », qui propose aux visiteur·se·s de vivre physiquement l'expérience d'un véritable décollage lunaire, par l'intermédiaire d'une centrifugeuse, comparable à celles utilisées par les astronautes lors de leur entraînement ainsi que des temps éducatifs, comme le « Congrès scientifique des enfants ».

## CONDITIONS GÉNÉRALES

L'appel à candidatures a pour finalité la sélection d'un-e photographe qui propose un regard d'auteur-e contemporain sur la thématique «**Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve**» (toutes esthétiques confondues). Aucune limite d'âge n'est demandée.

### > PRISES EN CHARGE PAR LA RÉSIDENCE 1+2 FACTORY

- Trajet(s) AR (domicile-Toulouse) à hauteur de 300 euros.
- Un logement individuel sur les temps de création à Toulouse.
- La gratuité des transports collectifs (métro, bus et trams) dans l'agglomération toulousaine.
- Les fournitures nécessaires à la création pendant la résidence à hauteur de 200 euros maximum.
- Une rémunération totale de 2000 euros en droits d'auteur (charges sociales, fiscales et TVA comprises).
- La production d'une installation éphémère à hauteur de 2000 euros maximum. La Résidence 1+2 conserve un extrait de l'installation finale de l'artiste pour sa collection d'œuvres créées pour les programmes de la Résidence 1+2. Le-la lauréat-e reste propriétaire des autres extraits de son œuvre finale et de ses droits de reproduction.
- La Résidence 1+2 s'engage à n'utiliser les images fournies par le-la lauréat-e que dans un but de promotion du programme. Elle s'engage à contacter chaque lauréat-e pour obtenir son autorisation et convenir des conditions de droit d'auteur-e dans l'éventualité d'une utilisation des images qui dépasserait ce cadre.

### > ENGAGEMENTS DU-DE LA LAURÉAT-E

**Aucun frais de participation n'est demandé.**

- Le-la lauréat-e atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées. Le-la lauréat-e atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres, ou les auteur-es et ayants droits d'œuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leurs images ou de leurs œuvres.
- Dans le but de promouvoir leur travail et la Résidence 1+2, le-la lauréat-e accorde à la Résidence 1+2 Factory le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière pour les producteurs-trices et les auteur-e-s (télévision, internet, programmes, affiches, flyers...). Cette autorisation vaut aussi pour toutes les publications ou événements liés à la Résidence 1+2 Factory.
- La participation du-de la lauréat-e à une table ronde dédiée au projet « Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve » lors du colloque annuel de la Résidence 1+2 au Musée d'art moderne et contemporain Les Abattoirs (samedi 19 octobre 2024).
- Le-la lauréat-e est attentif-ve à la mention "Résidence 1+2 Factory, Toulouse, 2024" pour toutes publications ou événements lié-es à la Résidence 1+2 Factory.
- Le respect de l'ensemble des articles de la convention établie avec la Résidence 1+2 Factory.

*L'inscription implique pour le-la candidat-e, l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus.*

### > ANNONCE DU-DE LA LAURÉAT-E – LUNDI 22 AVRIL 2024



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le·la futur·e lauréat·e sera sélectionné·e sur la qualité de ses travaux précédents mais surtout sur la pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet sur le thème « **Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve** ».

La sélection du·de la lauréat·e est réalisée par un jury composé de personnalités issues du milieu institutionnel, culturel et scientifique. La décision du jury de sélection est souveraine et sans appel.

### LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER :

- Une biographie et un CV,
- Une sélection de travaux photographiques (1 à 2 séries cohérentes de 20 images maximum),
- Un texte présentant la démarche artistique générale (2000 caractères maximum),
- Une note d'intention détaillée, décrivant les étapes et perspectives de travail du projet « **Espace(s) et sport, le corps à l'épreuve** » à réaliser à la Cité de l'espace.  
**Attention : ne pas solliciter les scientifiques de la Cité de l'espace en amont.** La fiche d'inscription, ci-dessous, faisant office de pré-contrat.

**L'envoi de ce dossier de candidature se fera par WeTransfer, sur un seul document, au format PDF** (compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement de logiciels ne soit nécessaire), **au directeur de la Résidence 1+2, Philippe Guionie, à l'adresse : philippeguionie@orange.fr** utile aussi à toutes demandes d'informations.

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINÉS PAR LE JURY.  
DATE LIMITE DE DÉPÔT : SAMEDI 13 AVRIL 2024 À 19H**

> [1plus2.fr](http://1plus2.fr)

### INSCRIPTION (document à remplir et à signer)

Nom : ..... Prénom : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Adresse : ..... Code postal : /...../...../...../...../...../

Ville : ..... Pays : .....

Nationalité : ..... Âge : .....

Signature suivie de la mention "Lu et approuvé" :

*En signant ce dossier de candidature, le·la candidat·e accepte les conditions générales de la Résidence 1+2 Factory, énoncées dans cet appel à candidature (cf page précédente).*

### Pour toute information

Philippe Guionie, Directeur de la Résidence 1+2  
philippeguionie@orange.fr / +33 (0)6 09 39 70 29